## Département de l'Isère

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 14

<u>Etaient présents</u>: MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absent excusé:

Date de la convocation : 14 janvier 2021

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Tarif cantine garderie

**Monsieur le Maire** propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la cantine et de la garderie :

- ➤ Les tarifs de la cantine passeraient de 3.70 € à 3.90 € à dater du 01/09/2021
- Les tarifs de la garderie passeraient de 0.70 € à 1.00 € la ½ heure à partir du 01/09/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 janvier 2021

Le Maire, Serge MERCIER

